

AMBITION CONDUITE

STAGE POSTPERMIS

Nous ne proposons pas ce stage mais nous vous expliquons ses avantages et ses modalités ci-dessous.

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre un stage postpermis dans les écoles de conduite ayant le label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » et qui souhaitent participer au dispositif.

Les conducteurs volontaires qui s'inscriront à la formation postpermis pourront accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis : en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles, en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée, sous réserve qu'ils n'ont pas été condamné pour une infraction ayant retiré des points sur leur permis de conduire.

Cette nouvelle formation vise à renforcer les compétences acquises par les conducteurs novices entre le 6^{ème} mois et le 12^{ème} après l'obtention du permis de conduire. En effet, au cours de cette période, un pic d'accidentalité est observé chez ces nouveaux conducteurs.

Cette formation qui est certifiée dans une école de conduite labellisée a pour objectif de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

À NOTER : Ce document sera mis à disposition auprès du public sous format papier ou dématérialisé (envoyé par mail pour ce dernier) et sera consultable sur notre site <https://autoecole-chatillon.fr> .